



7 mai 2009

## Plan d'urgence : les mesures doivent être justes pour tous

La semaine dernière un communiqué émis par des gestionnaires d'Hydro-Québec faisait référence au déploiement du Plan d'urgence - *Risques biologiques*. La direction principale des ressources humaines demandait la collaboration des employés et les informait que « *le Centre d'opération risques biologiques a été activé et les structures organisationnelles nécessaires ont été mises en place.* »

Face à la propagation du Virus H1N1, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a récemment enjoint tous les pays à se préparer à une éventuelle pandémie. Le communiqué d'Hydro-Québec indique que, compte tenu des informations disponibles, l'entreprise maintient son niveau d'alerte à 3, « Menace pressentie », tout en resserrant certaines mesures. Elle met en place « *des mesures préventives pour protéger son personnel et assurer la continuité des services.* »

Hydro demande la collaboration de tous devant cette menace incertaine et le SSPHQ comprend le besoin de l'entreprise de protéger le bien-être des employés et des activités de la société.

### Mesures justes pour tous

Néanmoins, certains employés se sont plaints que leur gestionnaire interprétait de façon abusive les consignes du volet *Risque biologiques*. Si vous avez des questions quant à la juste et bonne application du plan d'urgence, veuillez contacter le responsable syndical du Comité santé sécurité au Travail, Jean-Guy St-Amand au 514-382-7747, poste 3317.

L'entreprise affirme qu'elle continue de surveiller de près la situation. Notez que le syndicat aussi continuera de veiller à ce que la santé ainsi que les droits des membres soient considérés et respectés.